

Compte rendu du Conseil du 6 novembre 2007

Présents : M .Decolin, Mme Fontanier, MM. Jozeau, Pruvost, Mme Antoine, M. Derkaloustian, Mme Berségol, MM. Caron, Richard, Milles Duwer, Texier, M. Menveux, Mmes Piana-Borci, Le Gluher, MM. Mansoux, Lavanant, Mme Arzur, M. Guéry et M. Decombes.

Absents ayant donné procuration : MM. Delrue, Etcheverry, Mmes Weishaupt, Roidot, MM. Paolella, Rault, Grenet.

Absent : M. Campagnaro.

Décisions municipales : convention passée avec la Société *Urba Service* pour l'élaboration du PLU ; convention passée avec la société *Sage Services* pour le chauffage ; droits de places pour les commerçants ; contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet *ARCASA* pour le dossier d'extension de la mairie.

Délibération 2007-66 : Protocole d'accord passé avec le CCE Air France pour l'accueil des enfants à la piscine de Lassy. (Rapporteur : Mme Fontanier)

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire bénéficient des séances de piscine au domaine de Lassy.

Le tarif d'un créneau de 45 mn pour deux classes est porté à 180 € À raison de deux créneaux par semaine fixés pour les 4 classes de CP/CE1, l'accès des classes est fixé à 360 €

À compter du 10 mars 2008, un créneau supplémentaire au même tarif sera mis à la disposition de la commune le jeudi, ce qui portera le tarif total à 540 €

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire ou la première adjointe à signer le protocole conclu pour la période du 24 septembre 2007 au 27 juin 2008.

Délibération 2007-67 : Avenant n°3 au contrat CIVIQ passé avec le Conseil général. (Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire rappelle le bilan des 3 premières années CIVIQ signé avec le Conseil général au cours desquelles les actions suivantes ont été réalisées : soutien au fonctionnement du Point Jeunes, mise en place de l'accompagnement scolaire, organisation d'une journée de l'environnement et d'une journée de la sécurité routière.

Le Conseil donne, à l'unanimité, autorisation au maire ou à la première adjointe de signer l'avenant au contrat qui prend effet au 10 février 2007.

Délibération 2007-68 : Attribution de l'indemnité au receveur. (Rapporteur : M. le Maire)

Mme Lefaveur a quitté la trésorerie de Luzarches le 2 mars dernier et il convient de délibérer pour attribuer l'indemnité au nouveau receveur, M. Gabriel Isemann.

Le Conseil accorde, à l'unanimité, à M. Gabriel Isemann, l'indemnité de conseil.

Délibération 2007-69: Convention lire et Faire lire. (Rapporteur : Mme Fontanier)

La convention a pour objectifs la poursuite du projet national *Lire et Faire lire* sur la commune et le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants des écoles maternelle et élémentaire. Des retraités bénévoles lisent des histoires à des groupes de 5 à 6 enfants, en articulation avec le projet d'école. La Fédération des œuvres laïques assure la formation, l'encadrement, la coordination et le suivi des retraités bénévoles.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire ou la première adjointe à signer la convention pour l'année scolaire 2007-2008.

Délibération 2007-70 : Mise en place d'une Opération communale d'amélioration de l'habitat. (Rapporteur : M. le Maire)

L'État ne finançant plus d'opération de ce type, M. le maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite mettre en place une Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat. L'opération, qui vise à restaurer les façades et les toitures dans le centre ancien de la ville, sera entièrement supportée par la commune. Le périmètre doit donc être réduit et axé essentiellement sur le centre ancien.

Le comité de pilotage sera composé de : M. Decolin, Mmes Arzur et Berségo, MM. Decombes, Derkaloustian, Mme Fontanier, MM. Jozeau, Menveux et Pruvost.

60 000 € ont été budgétés en 2007 et 40 000 € supplémentaires devraient être inscrits sur le budget 2008.

Le Conseil approuve, par 23 voix pour (majorité, Mme Arzur, MM. Guéry et Decombes) et 3 abstentions (MM. Mansoux, Grenet et Lavanant), la mise en place de cette opération.

Délibération 2007-71 : Convention de mise à disposition de la DDEA pour l'instruction des actes d'urbanisme. (Rapporteur : M. le Maire)

La réforme du permis de construire est intervenue le 1^{er} octobre 2007. Il convient d'établir une nouvelle convention pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Le Conseil, à l'unanimité, confie l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et autorise le maire à signer la convention avec la DDEA.

Délibération 2007-72 : Décision modificative n° 2 au budget commune. (Rapporteur : M. Pruvost)

Ci-dessous, seconde modifications apportées à l'intérieur du budget présenté en début d'année.

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2007	1 528 242, 83	1 528 242, 83
Chapitre 21		
211 -2188	+416, 09	
823 -2188	+561, 52	
Chapitre 23		
91 -2313	+273, 62	
Chapitre 040		
01 -2128		+1 093, 10
01 -28188		+158, 13
TOTAL BP 2007	1 529 494, 06	1 529 494, 06

Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Rappel BP 2007	3 386 088, 74	3 386 088, 74
Chapitre 011		
811 -60611	+ 3 000, 00	
020 -616	+ 6 400, 00	
020 -6226	+10 000, 00	
020 -6282	+ 5 748, 77	
Chapitre 012		
020 -64118	+10 000, 00	
211 -64118	+10 000, 00	
212 -64118	+10 000, 00	
810 -64131	+11 043, 92	
Chapitre 65		
520 -657362	+ 3 999, 21	
30 -6574	+ 2 000, 00	
021 -6531	+ 4 000, 00	
020 -658	+20 000, 00	
Chapitre 042		
01 -6811	+ 1 251, 23	
Chapitre 013		
020 -6096		+4 055, 68
Chapitre 70		
026 -70311		+397, 82
91 -70328		+2 282, 92
Chapitre 73		
01 -7311		+33 620, 00
820 -7381		+10 071, 55
Chapitre 74		
01 -74121		+8 504, 00
01 -74122		+2 882, 00
Chapitre 75		
020 -758		+20 000, 00
Chapitre 77		
020 -7718		+8 025, 00
020 -7788		+7 604, 16
Total BP 2007	3 483 531, 87	3 483 531, 87

Le Conseil
voix pour
et 6

(opposition), au niveau du chapitre, les modifications précitées.

vote par 20
(majorité)
abstentions

Délibération 2007-73 : Taxes d'urbanisme- Accord de remise de pénalités. (Rapporteur : M. le Maire)

Considérant la demande de remise gracieuse des pénalités formulée par la SCCV *Le domaine du golf* pour les dossiers de deux permis de construire pour 975,65 € et l'avis favorable du comptable, le Conseil accorde par 20 voix pour (majorité) et 6 abstentions (opposition) la remise des pénalités.

Délibération 2007-74 : Demande de bourse. (Rapporteur : M. le Maire)

Le Conseil accorde, à l'unanimité, une bourse communale de 50 € pour 4 élèves.

Questions orales :

« POUR RÉUSSIR A LUZARCHES »

GROUPE D'OPPOSITION DE SENSIBILITE DE GAUCHE

1- Chiens dangereux :

Comment est appliquée à Luzarches la législation concernant les chiens dangereux ?

En particulier :

- **Combien avez-vous de chiens de 1^{ère} et de 2^e catégorie déclarés par leur propriétaire?**
- **Avez-vous eu à user des possibilités d'action du maire concernant des chiens représentant des dangers pour les personnes et les autres animaux domestiques?**

Réponse de M. le Maire : *Il existe sur la commune 10 chiens classées en 1^{ère} catégorie et 27 en seconde. Obligation est faite aux propriétaires de déclarer leur chien en mairie. Toutefois, il est impossible de savoir si le nombre correspond à la réalité.*

Je n'ai jamais utilisé mes pouvoirs concernant ces chiens. J'ai cependant adressé récemment un courrier à un propriétaire de l'allée des Cerisiers.

2- Éclairage du passage reliant le parc du château et le clos du Pontcel :

Où en est notre demande d'installer un éclairage entre le 37 et le 43 rue du Parisis ?

Réponse de M. le Maire : *Les travaux de génie civil seront réalisés en décembre et la pose des candélabres effectuée avant la fin du mois de janvier 2008.*